

ARRETE DE POLICE

OBJET : Rallye de régularité Legend Boucles de Spa 2011 - Etape spéciale de Stoumont

Le Bourgmestre,

Vu l'organisation sur le territoire communal à RAHIER - CHEVRON, d'une étape spéciale du rallye de régularité « Legend of Boucles de Spa 2011 » le 19 février 2011 ;

Vu le nombre élevé de spectateurs suivant les épreuves ;

Attendu que l'arrêt et le stationnement des véhicules peuvent poser des problèmes de circulation et causer des accidents ;

Vu la loi sur la Police de la Circulation Routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Article 1

Du 19 février 2011 à 08h00 au 20 février 2011 à 2h00, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits :

- o A Rahier sur le CGC 105, de l'immeuble situé à Rahier n°17 (Delvaux) jusqu'au monument des Anciens Combattants dans le sens Rahier-Froidville et ce, sur le coté droit.
- o A Chevron, de l'immeuble situé à Chevron n°20 (Hemmerlin) jusqu'à la ferme située à Neuville n°28 (Masson) dans le sens Chevron-La Platte et ce, sur le coté droit.

Article 2

La signalisation sera conforme aux dispositions du code de la route. Le signal E3 renforcé des additionnels types a et b, sera placé au début de chaque zone d'interdiction ainsi qu'à la fin de celle-ci. Au sein de chaque zone d'interdiction, le signal E3 sera répété tous les 25 mètres.

Article 3

Les contrevenants seront punis des peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues par d'autres législations. En outre, tout véhicule trouvé en infraction et qui empêchent la circulation normale des autres usagers sera systématiquement enlevé et placé à la fourrière à charge pour le contrevenant de payer le coût du dépannage.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la loi.

Article 5

Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au Chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au Service de la communication de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 08 février 2011.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

